

DIRECTIVES

Stationnement gratuit « P+R » Parkings des Piscines et de Serrières

Suite à votre demande pour stationner gratuitement au parking des piscines du Nid-du-Crô et/ou de Serrières, vu que vous remplissez les bases légales pour l'obtention d'une autorisation avec badge électronique « P+R », nous avons l'avantage de pouvoir accéder à votre demande.

Toutefois, quelques précisions sur les règles à respecter et la procédure de revalidation des badges :

- Cette autorisation, avec badge, **est valable uniquement pour les parkings payants des Piscines et de Serrières. Elle ne garantit en aucun cas une place.** Le stationnement doit être effectué uniquement dans les cases prévues à cet effet durant **maximum 48 heures consécutives.**
- L'autorisation est valable tant que l'abonnement Onde Verte ou général est valable (au minimum 1 mois).
- **Le badge électronique se désactive automatiquement à l'échéance de votre abonnement.** Il sera réactivé seulement lorsque la preuve d'un nouvel abonnement aura été apportée. La copie de l'abonnement des transports publics ainsi que les changements éventuels (attestation employeur, déménagement etc.) doivent être transmis au Service communal de la sécurité, au moyen du site internet (pdf) ou par écrit, **pendant les jours ouvrables, 48 heures au minimum avant l'échéance de l'abonnement en question.**
- **Décoller la vignette périmée du badge et coller la nouvelle sur le badge précédemment nommé.**
- Elle est personnelle et incessible. **En cas de contrôle par les agents de sécurité publique, la personne titulaire du badge doit être présente dans le véhicule et être au bénéfice de l'abonnement des transports publics correspondant à son badge.**
- Si vous ne remplissez plus les conditions légales pour obtenir un badge P+R (conditions de travail modifiées ou autres), le badge en question est à retourner au Service communal de la sécurité, faubourg de l'Hôpital 6, 2000 Neuchâtel.
- En cas d'usage abusif, l'autorisation sera retirée.
- La perte du badge ou son remplacement sera facturé CHF 20.-.

Conditions d'octroi :

1. *Etre domicilié hors de la Commune de Neuchâtel.*
2. *Travailler dans une entreprise située en ville de Neuchâtel ou étudier en ville de Neuchâtel.*
3. *Etre au bénéfice d'un abonnement Onde Verte 2 zones comprenant la zone 10 ou d'un abonnement général CFF.*

Copies demandées :

Permis de domicile - attestation de travail ou carte étudiant - abonnement des transports publics (abonnement Onde Verte 2 zones comprenant la zone 10 ou un abonnement général CFF).

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet www.neuchatelville.ch

Une autorisation « P+R est annexée au présent écrit.



Cartes magnétiques - Zone bleue 8, P+R...



Toujours badger sa carte même si la barrière est levée !